

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 5 septembre 2022

Extrait du registre des délibérations

Le lundi cinq septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 30 août 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Monsieur Bernard BOUFFART est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2022-05/09-01 Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2022

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2022 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN fait part qu'il conviendrait de rectifier le point n°4, page 6, concernant la redevance d'occupation du domaine public d'Orange pour l'année 2020. Le délibéré mentionne par erreur l'année 2021 au lieu de 2020.

Il conviendrait de rectifier ainsi :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve et fixe la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2020 auprès d'Orange à 338.85 €**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet objet.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve le procès-verbal de la séance du vendredi 8 juillet 2022 en tenant compte de la modification à apporter telle que présentée ci-dessus.**

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

